



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

caisses

Question écrite n° 4861

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait que, dans beaucoup de villes, d'importants efforts ont été réalisés par les caisses d'allocations familiales pour améliorer l'accueil des administrés. Par exemple, toute personne qui se présente aux heures d'ouverture des bureaux est dorénavant reçue normalement. En revanche, il y a, hélas, des exceptions. Ainsi, à Nancy, la CAF oblige les personnes à effectuer de très longues files d'attente, parfois plus d'une heure, et ensuite les administrés qui ont perdu ainsi un temps très important se font fermer purement et simplement le guichet au nez sous prétexte qu'il est douze heures ou dix-sept heures. Une telle conception du service public est inadmissible et il souhaiterait qu'elle lui indique si des instructions ne pourraient pas être données aux caisses d'allocations familiales et aux autres organismes de sécurité sociale pour qu'ils veillent à ce que les administrés soient traités correctement.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4861

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3512

Question retirée le : 22 décembre 1997 (Fin de mandat)